

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2014

Numéro de version 28

Révision: 02.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Stabilisator Granulés

• Code du produit: 0520

• No CAS:

108-80-5

• Numéro CE:

203-618-0

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Laboratoires CHEMOFORM France SARL

28 rue Schweighaeuser, B.P. 232, F-67006 Strasbourg Cedex

Tél. : 03 88 61 97 35, Fax : 03 88 61 24 95

info@chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons

29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY

Tél. : 03 83 32 36 36, <http://www.chu-nancy.fr>

SECTION 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

• Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

• Pictogrammes de danger néant

• Mention d'avertissement néant

• Mentions de danger néant

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.1 Substances

• No CAS Désignation

108-80-5 acide cyanurique

• Code(s) d'identification

• Numéro CE: 203-618-0

SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2014

Numéro de version 28

Révision: 02.10.2014

Nom du produit: Stabilisator Granulés

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
Mousse
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la formation de poussière.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Éliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2014

Numéro de version 28

Révision: 02.10.2014

Nom du produit: Stabilisator Granulés

(suite de la page 2)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
 - Filtre provisoire:
 - Filtre P2
 - Filtre P3
- Protection des mains:
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:

Forme:	Granulés
	Granulés
Couleur:	Incolore
	blanc
- Odeur: Caractéristique
- **Changement d'état**

Point de fusion:	>360, Zers. °C
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau à 90 °C:	26 g/l
----------------	--------
- **Teneur en solvants:**

Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %
OCOV (Suisse)	0,00 %
Teneur en substances solides:	100,0 %

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2014

Numéro de version 28

Révision: 02.10.2014

Nom du produit: Stabilisator Granulés

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
 - Oxydes nitriques (NOx)
 - Oxyde d'azote, acide cyanhydrique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- **108-80-5 acide cyanurique**
 - Oral LD50 7700 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
 - En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
 - La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
 - Indications générales:
 - Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 - Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
 - Recommandation:
 - Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 - Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2014

Numéro de version 28

Révision: 02.10.2014

Nom du produit: Stabilisator Granulés

(suite de la page 4)

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR